



# Règlement

## I – PREAMBULE

### Article 1.1 – Les partenaires de l'opération

Les Trophées F d'or Handicap sont organisés par les partenaires suivants :

- Opcalia et l'Agefiph,

Il s'agit de la première édition nationale des Trophées F d'or Handicap

L'ensemble des entités ci-dessus énoncées participeront au jury de sélection des lauréats.

### Article 1.2 – L'objectif des Trophées F d'or Handicap

Les Trophées F d'or sont des prix remis aux entreprises pour le développement de projets spécifiques ou innovants en matière de formation professionnelle.

Les **Trophées F d'or Handicap** récompenseront ce type d'actions mises en place en faveur de l'intégration du handicap en entreprise.

Ces prix sont l'occasion pour les entreprises qui œuvrent dans les domaines énumérés à l'article 1.3 de valoriser leurs actions et de partager leurs expériences, afin de créer l'émulation autour de projets concrets.

Les lauréats bénéficieront en outre d'une notoriété nouvelle ou accrue, notamment par la couverture médiatique du concours et des outils spécifiques mis à disposition par Opcalia pour promouvoir l'évènement et ses lauréats.

### Article 1.3 Les domaines récompensés

Les domaines récompensés sont :

- ▶▶ **Le F d'or « Maintien dans l'emploi »**  
(récompense une volonté de sécurisation des parcours professionnels)
- ▶▶ **Le F d'or « Alternance »**  
récompense un projet original reposant sur la mise en œuvre du recrutement par l'alternance)
- ▶▶ **Le F d'or « Accessibilité »**  
(récompense une démarche volontariste et citoyenne en matière de handicap)
- ▶▶ **Le F d'or « Diagnostic compétences/politique de GPEC au sein des Entreprises Adaptées ou d'ESAT »**  
(récompense une vision prévisionnelle rendue possible par la formation)
- ▶▶ **Le F d'or « Sensibilisation »**  
(récompense une démarche de sensibilisation commune globale, volontariste et/ou innovante)
- ▶▶ **Le F d'or « Tutorat »**  
(récompense les qualités humaines et pédagogiques d'un tuteur lors de la transmission des savoirs)
- ▶▶ **Le F d'or « Innovation »**  
(récompense la démarche la plus originale et innovante sur le handicap)

## II - MODALITES DE PARTICIPATION

### Article 2.1 Candidats

Peut être candidate toute entreprise ou association de France et Départements d'Outre-Mer, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité et son Opcal.

Une entreprise peut poser sa candidature dans plusieurs catégories, à condition de remplir un dossier par catégorie.

### Article 2.2 Actions

Les actions soumises à candidature doivent être des réalisations concrètes, achevées ou suffisamment avancées pour en évaluer la mise en œuvre.

### Article 2.3 Dossier de participation

La participation aux Trophées F d'or Handicap est libre et gratuite. Pour participer, il suffit de compléter le dossier de candidature.

Retrait du dossier :

Le dossier peut être retiré à partir du 23 septembre 2015 sur le lien suivant disponible sur opcalia.com:  
<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B2CEG3HkUj-1UEZZMS0ya3R6d1k>

Pièces du dossier :

Le dossier doit contenir le formulaire de candidature dûment complété.

Votre conseiller Opcalia se tient à votre disposition pour vous accompagner, autant que de besoin, dans l'élaboration de votre dossier de candidature.

Il peut être enrichi par des documents, des photos qui pourraient étayer la candidature.

Dépôt du dossier :

Le dossier sous format papier, une fois complété, est à déposer ou à envoyer, à l'adresse suivante :

Opcalia  
Trophées F d'or Handicap  
27 rue Mogador  
75009 Paris

Ou par mail à l'adresse : [susie.despins@opcalia.com](mailto:susie.despins@opcalia.com)

La date limite de réception des dossiers est fixée au **14 novembre 2015**, cachet de la poste faisant foi. Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne pourra être valable.

Les frais afférents à la présentation de la candidature et au dépôt du dossier sont à la charge du candidat.

Les frais de déplacement des lauréats (2 personnes par Trophée) sont pris en charge par Opcalia dans la limite de 330€TTC par personne.

- Pour les lauréats en région hors IDF : Hôtel + aller-retour en train seconde classe sur justificatif avant le 14/02/2016
- Pour les lauréats en IDF : transport sur justificatif avant le 14/02/2016
- Pour les lauréats dans les DOM : participation à la cérémonie en visio conférence

## III - SELECTION DES LAUREATS ET REMISE DES RECOMPENSES

### Article 3.1 Instruction des candidatures

La recevabilité des dossiers sera examinée au vu des critères suivants :

## Trophées F d'or Handicap – Règlement

### Principaux critères de sélection :

- anticipation des évolutions et développement des compétences ;
- sécurisation des parcours ;
- professionnalisation ;
- appropriation des obligations d'entreprise en termes de formation ;
- innovation ;
- mérite.

### Critères complémentaires :

- qualité du dossier présenté ;
- caractère « remarquable » de l'action présentée ;
- moyens mis en œuvre en rapport avec l'action présentée ;
- impact sur le(s) bénéficiaire(s), transférabilité ;
- partenariat mis en œuvre (interne/externe) ;
- Dossier complet et lisible ;
- Dossier remis dans les délais.

### Article 3.2 Jury

Un jury de sélection sera constitué d'experts représentant les structures suivantes : Opcalia, Agefiph et l'UNEA.

Le jury délibérera après la date limite de dépôt des dossiers (14 novembre 2015).

Il sera constitué des partenaires et de soutiens techniques.

Le jury désignera parmi les candidats, la meilleure réalisation dans chaque catégorie.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Le jury peut également décerner un prix intitulé « Prix coup de cœur du jury », attribué à un candidat de n'importe laquelle des sept catégories en lice.

### Article 3.3 Les récompenses

Pour toutes les catégories, les lauréats pourront bénéficier d'une campagne de communication dédiée aux Trophées.

Le surlendemain de la cérémonie, une page spéciale sera consacrée aux lauréats sur le site [opcalia.com](http://opcalia.com) ainsi que sur les supports des partenaires médiatiques.

Toute communication sur les Trophées de la part des lauréats devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à Opcalia.

Des trophées sont également prévus pour les lauréats ainsi que des lots.

### Article 3.4 Remise des prix

La cérémonie de remise des prix sera organisée le jeudi 14 janvier 2016 au 8 VALOIS à partir de 16h30, 8 rue Valois 75001 Paris.

Cette date et le lieu peuvent toutefois être modifiés au gré de l'organisateur.

Les lauréats de chaque catégorie s'engagent à participer à la remise des prix en présence d'un représentant de l'entreprise (ex : RH, manager, dirigeant) et du bénéficiaire de l'action présentée (ex : salarié ou représentant du personnel).

## IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Article 5.1 Communication

Les lauréats s'engagent à accepter toute communication sur leurs réalisations figurant dans le dossier remis.

Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les lauréats s'engagent à concéder une utilisation gratuite de leur nom ainsi que les écrits remis dans le cadre du dossier de candidature.

## Trophées F d'or Handicap – Règlement

Les entreprises lauréates s'engagent en outre à se prêter aux nécessaires opérations de communication sur leur entreprise (interviews, vidéos, témoignage, photos) à défaut de quoi le prix ne pourrait leur être attribué.

### Article 5.2 Confidentialité

Les organisateurs s'engagent à ce que l'usage des informations fournies dans le cadre des dossiers de candidature qui seraient expressément stipulées confidentielles reste limité à l'usage des organisateurs et membres du jury.

### Article 5.3 – Droits d'utilisation

Les informations figurant sur les dossiers de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à Opcalia.

### Article 5.4 Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier.

Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires sollicitées, y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

### Article 5.5 Annulation

L'intérêt de ce concours exige la présentation d'un nombre minimum de dossiers.

Le comité de pilotage constitué des partenaires, se réserve à tout moment le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler un ou des prix des Trophées F d'or Handicap si les circonstances l'exigent.

La responsabilité des organisateurs ne saurait alors être engagée.

### Article 5.6 – Engagement

La participation aux Trophées F d'or Handicap implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement.

Le règlement est consultable en ligne sur [opcalia.com](http://opcalia.com).

Opcalia, 27 rue Mogador, 75009 Paris  
Tél. 01 44 71 99 00/ Fax. 04 67 22 34 37 – contact : [susie.despins@opcalia.com](mailto:susie.despins@opcalia.com)  
Site Internet : [opcalia.com](http://opcalia.com)

